

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2011 – ANALYSE ET ÉVALUATION

Le conseil de direction a analysé et évalué le rapport de la directrice concernant les résultats de l'exercice financier 2011. Le conseil prend acte des résultats obtenus par l'ETF et présente l'analyse et l'évaluation exposées ci-après.

Analyse

Le rapport d'activité annuel 2011 fait état des objectifs réalisés par l'ETF au cours de 2011 dans le cadre de son programme de travail annuel et conformément aux fonctions, thèmes et régions définis dans le règlement du Conseil. 2011 était la deuxième année des perspectives à moyen terme pour la période 2010-13.

La partie I du rapport d'activité annuel résume les activités et les résultats réalisés dans chacune des quatre régions et en matière de développement de l'expertise thématique, présente les interventions de l'ETF organisées par fonction et établit une distinction entre activités nationales et activités régionales.

Le rapport d'activité annuel contient des informations et une description circonstanciées des résultats réalisés en 2011 par la Fondation, ainsi que des annexes et des tableaux spécifiques présentant les secteurs de dépenses par thème, par région et par fonction. En particulier, les tableaux budgétaires basés sur les activités rendent compte de l'utilisation des ressources selon les trois dimensions de la planification de l'ETF (géographique, fonctionnelle et thématique). Le rapport présente aussi des informations sur les demandes spécifiques émanant de la Commission européenne et sur les services fournis en réponse par l'ETF.

Sur les 150 résultats réalisés en 2011 (par rapport à un objectif de 149), 121 étaient prévus au programme de travail 2011, 15 ont résulté de nouvelles demandes émises en 2011 et 14 étaient reportés de 2010. Dans l'ensemble, le niveau des résultats achevés est conforme au budget final reçu par l'ETF et reflète la réalisation des objectifs proposés dans le programme de travail.

Le rapport d'activité annuel 2011 enregistre une augmentation des résultats relatifs à l'analyse des politiques (22 réalisés contre 18 prévus) et au soutien de la Commission européenne (31 réalisés contre 27 prévus), mais deux résultats en moins pour la diffusion et la mise en réseau (25 réalisés contre 27 prévus) et cinq en moins pour le renforcement des capacités (72 réalisés contre 77 prévus).

La nouvelle combinaison des résultats réalisés en 2011 par rapport à 2010 trouve plusieurs explications: la multiplication des activités de renforcement des capacités due au projet ToriNet en 2011 (comparativement à l'analyse des politiques du processus de Turin en 2010), le nombre et le type des demandes faites par la Commission européenne – plus nombreuses en 2011 et plus diversifiées car reflétant, d'une part, des demandes d'expertise émanant de différentes DG et, d'autre part, la situation politique complexe et dynamique dans plusieurs pays partenaires de l'ETF – et, enfin, le rôle central de l'ETF en matière de développement du capital humain (analyse des politiques, diffusion et mise en réseau), comme indiqué dans l'évaluation externe menée en 2011.

Le conseil de direction place l'accent sur le succès de la conférence du processus de Turin et l'importance de la déclaration qui en a résulté, dans laquelle des responsables politiques de pays partenaires, l'UE et la communauté internationale ont reconnu l'intérêt des preuves structurées pour

orienter le cycle décisionnel. Le conseil salue également l'approche inspirée par le processus de Bruges, qui a encouragé les autorités nationales à jouer un rôle majeur dans l'application du processus d'évaluation et de son suivi.

Le conseil reconnaît l'importance de la réponse de l'ETF en Tunisie et dans d'autres pays au lendemain du Printemps arabe. Ainsi l'ETF a-t-elle redéfini ses activités de soutien, les alignant sur les priorités du gouvernement tunisien de transition afin de privilégier, d'une part, l'aide au gouvernement et aux autres acteurs impliqués dans le domaine de l'emploi (renforcement des capacités) et, d'autre part, la contribution des ressources humaines au développement territorial.

Sont également mentionnés les efforts déployés par l'ETF pour soutenir la Commission dans les plates-formes du partenariat oriental, dans les partenariats pour la mobilité et dans l'apprentissage tout au long de la vie en Europe orientale. Les priorités de l'EFPP, à savoir son attrait et les relations entre enseignement et entreprises, ont été adoptées par les cinq pays partenaires en Asie centrale lors du premier dialogue sur les politiques régionales de l'EFPP, lequel s'est poursuivi dans le cadre de trois rencontres: la conférence du processus de Turin (en mai), la conférence sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes (en novembre, à Turin) et le séminaire de l'OCDE sur l'EFPP (en décembre).

Le conseil de direction met aussi en exergue le travail effectué en matière d'inclusion sociale dans les Balkans occidentaux et en Turquie. Le réseau régional promu par l'ETF dans ce domaine a été mobilisé lorsque la DG Élargissement a chargé la Fondation de concevoir un projet multi-bénéficiaire IAP pour une éducation accessible à tous. Des travaux effectués par les membres du réseau est née une proposition de projet qui renforcera les efforts déployés par l'ETF et par ses partenaires pour promouvoir une éducation et une formation accessibles à tous.

Parmi les multiples activités consacrées au développement thématique, le conseil a évoqué la conférence «Qualifications Frameworks, from concepts to implementation» [cadres de certification, des concepts à la mise en œuvre], fructueuse rencontre organisée par l'ETF au Parlement européen et qui a rassemblé des experts de pays partenaires de l'ETF, de l'UE et de pays tiers. Cette conférence a fait ressortir l'expertise de l'ETF aux plans national et international pour apporter aux pays partenaires de la Fondation l'assistance spécialisée requise.

Les parties II, III et IV du rapport d'activité annuel décrivent les processus que l'ETF utilise pour remplir son rôle d'agence de l'UE avec efficacité et efficience.

La partie II est consacrée aux principales caractéristiques des initiatives importantes qui ont permis d'améliorer et de renforcer le contrôle de la gestion et le suivi des activités de l'ETF. En 2011, la Fondation a continué de déployer un système complet de contrôles internes et de gestion des risques et de la qualité pour assurer la conformité et l'efficacité des procédures internes. Ces initiatives ont apporté de multiples changements à tous les niveaux: structure organisationnelle, processus et systèmes internes, procédures, organisation des tâches et gestion des ressources.

Le rapport rend compte de très bons résultats en termes de gestion des ressources:

- sur un montant de 20 350 millions EUR disponibles en crédits d'engagement dans le budget 2011, l'ETF a enregistré un taux d'engagement de 99,7 % (similaire au taux d'exécution de 2010 mais supérieur en valeur nominale);
- l'ETF a dépensé 86,8 % du montant engagé (contre 87,1 % en 2010 et 82 % en 2009);
- sur un montant de 19 850 millions EUR de crédits de paiement en 2011 (y compris les paiements sur les engagements opérationnels reportés de 2010), l'ETF a enregistré un taux d'exécution des paiements de 99,8% (contre 96,5 % en 2010 et environ 90 % en 2009);
- l'ETF a réduit le nombre des transferts budgétaires, passés à 12 en 2011 (contre 15 en 2010 et 33 en 2009), et elle a reporté 13,1 % du montant engagé en 2011 (contre 12,8 % en 2010 et 17 % en 2009);

- en ce qui concerne le report des activités opérationnelles, le taux s'élève à 33 % pour les crédits dissociés (*reste à liquider*, RAL), tandis que le report administratif est de 3,9 % pour les crédits non dissociés;
- le résultat budgétaire (montant total à rembourser à la Commission européenne) s'élève à 117 686,58 EUR (100 981,71 en 2010);
- en matière d'approvisionnement, neuf procédures d'appel d'offres ont été annulées et 38 contrats signés, ce qui représente finalement 104 contrats actifs au 31 décembre 2011;
- l'ETF a clos l'année 2011 avec six postes à pourvoir dans son tableau des effectifs, dont trois ont été occupés en mars 2012. Fin 2011, les effectifs du personnel de l'ETF étaient de 125 (90 agents temporaires, 32 agents contractuels, 2 agents locaux et 1 expert national détaché), avec sept recrutements et dix départs en cours d'année.

La partie III décrit en détail les composantes concourant à la déclaration d'assurance de la directrice, affirmant que les ressources allouées aux activités décrites dans le rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière. Cette partie décrit également les procédures de contrôle mises en place pour apporter les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes (partie IV).

Compte tenu des critères établis par la politique de l'ETF visant à définir les critères de matérialité à utiliser par la directrice de l'ETF pour décider d'ajouter ou non une réserve à sa déclaration annuelle d'assurance dans le cadre du rapport d'activité annuel, l'ETF n'a aucune réserve à émettre pour 2011.

Évaluation

En 2011, l'ETF:

- a mis en œuvre de manière satisfaisante la deuxième année du programme de travail pluriannuel 2010-13, ses activités étant alignées sur son nouveau mandat, notamment par une plus grande diversité du soutien apporté à la Commission européenne et par une plus grande place accordée au soutien des actions stratégiques;
- a réalisé les objectifs fixés dans le cadre du programme de travail annuel, comme en témoigne le nombre de résultats et d'activités mentionné dans le rapport;
- a su poursuivre la deuxième année du processus de Turin, notamment par la conférence qui a renforcé les conclusions des analyses menées en 2010 et qui a validé la déclaration de Turin, ainsi que par l'initiative Torinet sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques fondées sur des preuves;
- a accompli des réalisations remarquables dans les quatre régions avec lesquelles travaille la Fondation – par exemple, soutien à la Tunisie, exploitation d'un réseau d'inclusion sociale au profit de programmes multi-bénéficiaires dans les Balkans occidentaux et en Turquie, partenariat pour la mobilité en Europe orientale et création d'écoles en Asie centrale – et en matière de développement de l'expertise thématique (conférence et plate-forme sur les certifications);
- a exécuté ses activités au sein du cadre de ressources adopté par le conseil de direction – notamment en engageant 99,7 % des crédits d'engagement disponibles et en dépensant 99,76 % de ses crédits de paiement;
- a continué à déployer un système complet de contrôles internes et de gestion des risques et de la qualité, assurant ainsi la conformité et l'efficacité des procédures internes.

Le conseil de direction se réjouit de l'efficacité de la gestion financière appliquée en 2011 car, dans le prolongement de la tendance positive amorcée en 2009 et 2010, elle a permis de garantir la pleine utilisation des fonds mis à disposition de l'ETF, tout en dégagant un montant inutilisé de

0,1 million EUR (0,5 %) à restituer à la Commission européenne pour les activités 2011, principalement du fait de dégagements sur crédits reportés durant l'année.

Le conseil de direction constate que l'ETF n'a aucune réserve ni préoccupation essentielle dont faire état pour 2011.

Le rapport d'activité annuel décrit les critères de matérialité adoptés par l'ETF pour émettre des réserves dans le rapport conformément à une recommandation du service d'audit interne de 2009. L'ETF n'a eu aucune réserve à émettre en 2010.

Les informations fournies dans le rapport donnent au conseil de direction l'assurance raisonnable que les ressources allouées à l'ETF en 2011 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

<p>Au vu de l'analyse et de l'évaluation exposées ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2011 de l'ETF et demande qu'il soit transmis, avec cette analyse et cette évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.</p>
--